



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :
Sébastien Mazières
Tél. : 01.60.76.34.17
Fax. : 01.60.76.33.81
mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

N/réf : SEA/15 0153

Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

Séance du 21 mai 2015

Avis sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune du Val Saint Germain

La commission départementale de consommation des espaces agricoles émet, à l'unanimité, un **avis favorable** à la déclaration de projet emportant mise en conformité du PLU de la commune du Val Saint Germain.

Éléments de contexte pris en compte :

Dans le cadre du projet de reconstruction de la station d'épuration du Val Saint Germain, le Syndicat mixte du Bassin supérieur de l'Orge (SIBSO) est porteur de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune du Val Saint Germain.

Le projet d'aménagement consiste :

- à démolir la station d'épuration dite du « Val Saint Cyr », construite en 1976, qui assure le traitement des effluents des communes de Saint Cyr Sous Dourdan et du Val Saint Germain,
- d'en construire une nouvelle, plus performante, sur la parcelle voisine.

Le projet relève de l'intérêt collectif.

L'emprise du projet est limitée aux nécessités techniques.

Le président de la CDCEA,
représentant le Préfet

Yves RAUCH